



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1724

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2017 - Galeries drainantes, maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1724**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Opérations globalisées 2017 - Galeries drainantes, maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Les opérations sur les eaux pluviales - Opération n° 0P21O2947**

Le programme 2017 opérations récurrentes dans le domaine des eaux pluviales s'inscrit dans le cadre des politiques publiques "cycle de l'eau" et "qualité de vie, santé, environnement, risques" adoptées par la collectivité. Il comprend les travaux de confortements des galeries drainantes et ceux de collecte des eaux pluviales de la Métropole de Lyon.

**1° - Galeries drainantes**

L'unité des galeries de la Métropole découvre, inspecte, maintient et conforte chaque année plusieurs réseaux de galeries souterraines naturelles ou anthropiques.

Ces réseaux sont de complexité et profondeur variables et sont disséminés sur 48 Communes dont 5 arrondissements de Lyon : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Marcy L'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Vernaison.

La majorité des galeries se trouve sur la Ville de Lyon, le linéaire total des galeries connues à ce jour représente un peu plus de 50 kilomètres de réseaux.

L'absence d'entretien et l'obstruction des galeries drainantes abandonnées, datant pour certaines de l'époque romaine, ont été à l'origine d'incidents nombreux et parfois lourds de conséquences, dont le plus dramatique fut, le 13 novembre 1930, l'effondrement de la colline de Fourvière et de toutes ses habitations (près de 40 morts).

La priorisation des chantiers s'effectue en tenant compte à la fois d'objectifs à long terme de réduction des risques (rôle des commissions d'experts) et des impératifs liés aux procédures d'établissement des permis de construire dans les zones de balmes.

Les chantiers pour l'autorisation de programme 2017 représentent un montant de travaux de 1 200 000 € TTC sur le budget principal et sont détaillés comme suit :

Commune	Adresse	Nature des travaux
Lyon 1 <sup>er</sup>	galerie Diderot/Vaucanson	dégagement et confortement de galerie ancienne de captage
Lyon 5 <sup>e</sup>	galerie Montée Saint-Barthélémy /Antiquaille	dégagement et confortement de galerie ancienne de captage
Sainte Foy lès Lyon	Verzières	dégagement et confortement de galerie ancienne de captage
territoire Métropole de Lyon	diverses galeries	dégagement et confortement de galerie ancienne de captage
territoire Métropole de Lyon	diverses galeries	entretien et curage de galeries
territoire Métropole de Lyon	diverses galeries	géomètre

## 2° - Eaux pluviales

700 000 € TTC sont prévus au programme 2017 décomposé comme suit :

- un programme d'études pour un montant de 80 000 € TTC,
- récolement bureau d'études pour un montant de 20 000 € TTC,
- un programme de travaux sur bassins existants pour un montant de 150 000 € TTC,
- un programme d'investigations complémentaires pour un montant de 80 000 € TTC,
- un programme de travaux selon le tableau ci-dessous pour un montant de 370 000 € TTC, pour 4 opérations :

Commune	Adresse	Objet
Saint-Priest	rue Pierre Cot	création d'une tranchée drainante
Genay	rue de la Gare	création d'un réseau d'eaux pluviales de 70 mètres de diamètre 600 millimètres
Fontaines Saint Martin	montée du Cantin	création d'un réseau d'eaux pluviales de 200 mètres de diamètre 500 millimètres
Charly	rue Bas Privas	création d'un réseau d'eaux pluviales 200 mètres de diamètre 400 millimètres

Les travaux concernés ci-dessus sont relatifs à des problèmes récurrents de débordements ou d'inondations et consistent, pour une bonne part, en des aménagements destinés à soulager les réseaux unitaires existants (bassins de rétention, réseaux spécifiques en eaux pluviales).

La priorisation intègre les enjeux de la proximité et de la réduction des nuisances (inondations, etc.), enjeux croissants liés aux évolutions climatiques, au développement du territoire et à la protection de l'environnement de façon durable.

Pour l'ensemble de l'opération réseau d'eaux pluviales n° 0P21O2947, le montant prévisionnel pour l'autorisation de programme 2017 est de 1 900 000 € TTC en dépenses.

## II - Opérations réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) - Opération n° 0P18O2953

Le programme 2017 des opérations récurrentes dans le domaine de l'hydraulique de la défense incendie s'inscrit également dans le cadre des politiques publiques adoptées annuellement par la collectivité.

En application de l'article L 1341-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence "défense extérieure contre l'incendie" (DECI) fait partie des compétences obligatoires de la Métropole.

Cette compétence consiste en la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau mis à disposition du Service départemental et métropolitain d'incendie et secours (SDMIS).

A ce jour, la Métropole est propriétaire d'un parc de 12 600 appareils de lutte contre l'incendie (hydrants) raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Pour améliorer la couverture de la défense incendie et assurer la desserte de zones nouvellement urbanisées, la Métropole doit investir annuellement 400 000 € TTC pour l'installation de nouveaux appareils (suivant l'évolution de l'urbanisation) et le renforcement du réseau.

Des travaux sont réalisés à la demande de pétitionnaires dans le cadre d'offres de concours à hauteur de 150 000 € TTC. Pour mémoire, cette dépense fait l'objet d'un remboursement par ces mêmes pétitionnaires, cette recette est inscrite à la section de fonctionnement.

Pour maintenir, déplacer et renouveler en moyenne tous les 30 ans les appareils du parc existant ainsi que leurs conduites de branchement et installer des dispositifs de sécurisation de ces appareils, il est proposé d'investir en 2017, 750 000 € TTC.

Pour l'ensemble de l'opération réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) n° 0P18O2953, le montant prévisionnel pour les autorisations de programmes 2017 est de 1 300 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les programmes de travaux annuels 2017 des opérations dans le cadre de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements et P18 - Incendie et secours :

- galeries drainantes,
- eaux pluviales,
- réseau hydraulique de défense incendie (hydrants).

**2° - Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements et P18 Incendie et secours pour un montant total de 3 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

a) - galeries drainantes et eaux pluviales (opération n° 0P21O2947) : 1 900 000 € TTC

- 2017 : 1 520 000 € TTC,

- 2018 : 380 000 € TTC,

b) - réseau hydraulique de défense incendie (opération n° OP18O2953) : 1 300 000 € TTC

- 2017 : 850 000 € TTC,

- 2018 : 450 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**